

République Française

Département du Doubs

Commune de Colombier-Fontaine

ooooOooooOoooo

Enquête publique

Relative à la demande de déclaration d'intérêt général portant sur le projet de diversification des écoulements dans le lit mineur du Bié de Colombier-Fontaine.

ooooOooooOoooo

Du 18 juin au 3 juillet 2018 inclus

ooooOooooOoooo

CONCLUSIONS MOTIVEES

ooooOooooOoooo

Etablies par Gilles MAIRE, Commissaire enquêteur désigné par Décision E1800058 / 25, en date du 16 mai 2018, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

ooooOooooOoooo

Conclusions motivées et avis

Les présentes conclusions résultent de l'étude du dossier, des constatations effectuées sur le site, des observations du public, des éléments de réponse apportés par le Maître d'Ouvrage et de la réflexion personnelle.

Le déroulement de l'enquête et l'analyse des observations sont relatées dans le rapport auquel le lecteur peut utilement se reporter. (Document joint en première partie)

Les conclusions et l'avis qui en découlent sont établis en s'interrogeant sur les points particuliers à prendre en compte dans le cadre de cette demande de déclaration d'intérêt général du projet concernant la restauration morphologique du Bie de Colombier-Fontaine et de rétablissement de la continuité écologique dans la traversée du village

1.- Rappel succinct de l'objet de l'enquête

La déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique du Bié de Colombier-Fontaine prononcée par le préfet, permet de mener à leur terme les travaux de restauration du lit mineur du ruisseau et de rétablissement de la continuité écologique. Le pétitionnaire est L'Etablissement Public Territorial (EPTB) de Bassin Saône et Doubs qui en assure la maîtrise d'ouvrage conjointement avec la Communauté de Communes de pays de Montbéliard Agglomération.

2. - Enoncé des facteurs de décisions

2.1. - Régularité de la procédure

L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 3 juillet inclus, soit pendant 16 jours consécutifs et n'a donné lieu à aucun incident particulier.

Le cheminement suivi pour aboutir à la concrétisation de ce projet est conforme avec la procédure réglementaire.

Le dossier soumis à l'enquête publique aborde tous les aspects nécessaires à une bonne compréhension du projet. J'ai procédé au contrôle de l'affichage de l'avis d'enquête ainsi que du contenu du dossier.

J'estime ainsi que le public:

- a été informé de l'ouverture et du déroulement de l'enquête,
- a eu la possibilité de prendre connaissance du dossier d'enquête, soit en mairie de Colombier-Fontaine, soit sur le site internet de la Préfecture du Doubs
- a pu consigner librement ses observations éventuelles sur les registres d'enquête (papier ou dématérialisé) ou les transmettre au siège de l'enquête,
- a eu la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur lors des 3 permanences tenues en mairie de Colombier-Fontaine.

5 observations favorables au projet présenté figurent sur les registres et j'ai reçu 4 personnes lors des permanences

2.2. Enjeux ou aspects positifs du projet

Enjeu principal du projet : La restauration morphologique du Bié de Colombier-Fontaine dans la traversée de l'agglomération résulte en premier lieu d'une prise de conscience collective sur la faible qualité générale de ce cours d'eau canalisé. L'artificialisation de ce ruisseau enserré entre deux murs pour éviter les inondations en centre-ville s'est faite aux dépens de la qualité

piscicole de ce milieu. Le projet a donc pour principal objectif de recréer un lit mineur plus resserré permettant en période d'étiage de maintenir une veine d'eau plus profonde et mieux oxygénée. Cette modification naturelle du cours d'eau favorisera le développement d'un nouvel espace vert en centre bourg par l'apport de zones végétalisées et entretenues. Ce parcours aménagé favorisera la promenade le long des berges avec un attrait supplémentaire lié à la présence de nombreux poissons.

Améliorations apportées au milieu naturel: le projet nécessite de retrouver progressivement un tracé méandrique nettement plus propice au maintien et au développement des poissons et invertébrés constituant leur alimentation. La mise en place de secteurs végétalisés, d'épis et d'enrochements permettront de retrouver un habitat naturel pour les truites farios qui peuplent ce secteur et une meilleure circulation des sédiments par la suppression de 2 seuils. La qualité des frayères et du biotope s'en trouveront nettement améliorés.

Maintien des conditions actuelles en matière de risque inondation :

Le village de Colombier-Fontaine est soumis au risque inondation principalement pour les secteurs en liaison avec le Doubs bordant le village à l'ouest. Dans la traversée de l'agglomération, le risque est principalement lié au refoulement d'eau lié aux crues du Doubs. Les travaux projetés ne modifieront pas la situation actuelle, les aménagements apportés au Bié étant hydrauliquement neutres.

Le coût du projet : ce projet, dont le coût est de l'ordre de 50000 € financés par l'Établissement Public Territorial (EPTB) de Bassin Saône et Doubs, la Communauté de Communes et l'agence de l'eau ne présente pas un coût démesuré par rapport aux bénéfices escomptés

2.3 - enjeux ou aspects négatifs du projet

Amélioration de la qualité des eaux : Ce projet a mis en évidence le préjudice causé au milieu naturel par des écoulements d'eaux usées liés à des branchements non conformes. La commune a pris en compte cet aspect défavorable du projet et apportera à court terme les mesures correctives nécessaires en matière d'assainissement.

Un projet à poursuivre : Ce projet ne constitue qu'une première étape pour retrouver de bonnes conditions piscicoles sur la totalité du parcours de ce ruisseau. Les acteurs du milieu piscicole qui se sont exprimés au cours de cette enquête souhaitent cette amélioration. L'amélioration des milieux aquatiques et piscicoles correspond à un souhait largement partagé par la population.

2.4.- Conclusion générale

Le projet de restauration morphologique du Bié de Colombier-Fontaine et de rétablissement de la continuité écologique a recueilli un accueil très favorable de la part des personnes qui se sont exprimées lors de cette enquête. Les améliorations apportées au milieu naturel et au développement de la population piscicole, le coût modéré du projet répondent à la satisfaction de l'intérêt général.

3.- Avis du Commissaire enquêteur

Vu l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, les entretiens avec les personnes concernées et la connaissance tant des lieux que du projet,
Vu, la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique,
Vu les observations portées aux registres,
Vu les éléments inscrits dans le mémoire en réponse du Maitre d'Ouvrage
Vu, les conclusions exposées supra,
J'ai l'honneur d'émettre :

Un avis favorable au projet de demande de déclaration d'intérêt général, portant sur le projet de diversification des écoulements dans le lit mineur du Bié de Colombier-Fontaine et de rétablissement de la continuité écologique.

Fait à Colombier-Fontaine le 13 juillet 2018

**Gilles MAIRE
Commissaire-Enquêteur**

